

## Offre d'emploi

### EXPERT SECTORIEL DES SYSTÈMES DE TRANSPORTS FERROVIAIRES ET GUIDÉS (H/F), AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA RÉGULATION SECTORIELLE DES TRANSPORTS 1 (TRANSPORT FERROVIAIRE ET RATP)

#### Descriptif de l'offre

- Poste à pourvoir immédiatement.
- Package : part fixe selon profil et expérience (cadre / cadre confirmé), part variable, mutuelle santé, prévoyance, tickets restaurants, équipement télétravail.
- Lieu de travail : Paris 14<sup>ème</sup> (quartier gare Montparnasse). Télétravail possible jusqu'à 3 jours par semaine.
- Type de contrat : contrat à durée déterminée (CDD) de 3 ans renouvelable en CDI, ou contrat de détachement pour les agents fonctionnaires (catégorie A/A+).

#### L'Autorité de régulation des transports

L'Autorité de régulation des transports (ART) est une autorité publique indépendante (API). Créée en 2009 sous le nom d'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF) avec pour principale mission d'accompagner l'ouverture à la concurrence du marché de transport ferroviaire, l'Autorité s'est progressivement imposée comme un régulateur multimodal des transports, aux compétences progressivement étendues. Ses missions de régulation ont été élargies d'abord au transport collectif routier de voyageurs et aux autoroutes concédées en 2015, puis aux aéroports, aux réseaux de transport public urbains et suburbains de la région Île-de-France ainsi qu'aux services numériques de mobilité en 2019.

Pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions de manière indépendante, l'Autorité dispose de larges pouvoirs. Elle est dotée de la personnalité morale, de ressources propres et dispose ainsi de l'autonomie financière. Ses décisions sont adoptées par un collège de cinq membres permanents<sup>1</sup>, dont le président, choisis pour leurs compétences économiques, juridiques ou techniques dans le domaine des services numériques ou du transport, ou pour leur expertise des sujets de concurrence.

Au cœur d'une structure dynamique qui croît régulièrement tout en accompagnant ses collaborateurs dans leur progression individuelle, vous développerez votre potentiel dans un environnement bienveillant. Les services de l'Autorité, dont les effectifs s'élèvent désormais à près d'une centaine d'agents, sont composés de collaborateurs engagés et d'un haut niveau d'expertise (économistes, juristes, experts sectoriels, auditeurs/analystes financiers, analystes de données). Au sein d'équipes projets pluridisciplinaires, vous participerez à la préparation et à l'exécution des avis et décisions de l'Autorité dans le secteur ferroviaire en contribuant à animer nos valeurs d'indépendance, de transparence, d'expertise et de dialogue. Vous contribuerez ainsi à construire la régulation du secteur ferroviaire, qui constitue un pilier essentiel à la vie économique et sociale des territoires et dont l'environnement actuel est marqué par de nombreux défis, tant sur les plans écologiques, économiques que techniques. Vous participerez, ainsi, dans un environnement stimulant, au suivi et au bon fonctionnement du système ferroviaire et de ses marchés, au bénéfice des usagers.

<sup>1</sup> La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a acté une transformation de la gouvernance du collège de l'Autorité, qui passera progressivement à cinq membres permanents (les deux membres vacataires actuels termineront leur mandat et ne seront pas remplacés).

## Contexte

Au sein des services de l'Autorité, la direction de la régulation sectorielle des transports 1 (DRST1) est chargée de la régulation de l'accès :

- à l'infrastructure du réseau ferroviaire (y compris l'infrastructure du tunnel sous la manche dans le cadre d'une mission partagée avec l'Office of Rail and Road, autorité de régulation britannique des transports ferroviaire et routier) ;
- aux installations de service ferroviaires (gares de voyageurs, installations d'entretien du matériel roulant ferroviaire, voies de triage des trains de marchandises, voies de garage, terminaux de marchandises) ;
- à l'infrastructure du réseau ferré du métro parisien et du RER de la RATP ;
- à la future infrastructure du réseau du Grand Paris Express pour ce qui concerne les interfaces avec la RATP qui assurera les missions de gestionnaire technique de ce réseau ; et
- aux prestations de sûreté assurées par les équipes de la surveillance générale (SUGE) de la SNCF et par les équipes du groupement prévention et de sécurisation des réseaux (GPSR) de la RATP.

Pour chacune de ces missions, l'Autorité est chargée de la régulation tarifaire des prestations et services proposés pour l'accès à ces infrastructures et installations et leur utilisation. Pour certaines d'entre elles, l'Autorité est également chargée de la régulation des conditions techniques et contractuelles d'accès aux prestations et services proposés. Ce dernier volet concerne notamment l'accès à l'infrastructure ferroviaire de SNCF Réseau et de LISEA, l'accès aux installations de service ferroviaires ou encore l'accès au futur réseau du Grand Paris Express. En application du cadre législatif et réglementaire qui fixe les missions de l'Autorité, cette régulation des conditions d'accès aux infrastructures essentielles du système de transport ferroviaire, du réseau historique du métro et du RER et du Grand Paris Express s'exerce, pour l'essentiel, par l'émission d'avis conformes sur les conditions tarifaires, et d'avis motivés sur les conditions techniques et contractuelles, arrêtées par les gestionnaires d'infrastructures et d'installations de service dans leurs documents de référence respectifs.

Plus largement, en application de l'article L. 2131-1 du code des transports qui dispose que l'Autorité « *concourt au suivi et au bon fonctionnement, dans ses dimensions techniques, économiques et financières, du système de transport ferroviaire national* », la DRST1 conduit régulièrement des études économiques et techniques portant notamment sur les conditions de l'ouverture à la concurrence des services domestiques de transport ferroviaire de voyageurs ainsi que sur les conditions techniques d'accès aux infrastructures et installations de service ferroviaires.

La DRST1 travaille conjointement avec la direction des affaires juridiques de l'Autorité (DAJ), la direction de la régulation financière des transports (DRFT) et la direction de l'observation des marchés (DOM). De manière générale, dans le cadre d'un travail en « mode projet » avec ces directions, la DRST1 :

- assure la production et le pilotage de l'instruction des avis conformes (tarifaires) et motivés (hors tarifs) relatifs à l'accès aux infrastructures et aux installations de service avec l'appui de la DAJ pour les aspects juridiques et de la DRFT pour les aspects comptables et financiers des instructions ;
- assure la production et le pilotage d'études thématiques économiques et/ou techniques relatives aux secteurs dont elle assure la régulation, avec l'appui des autres directions ;
- intervient en appui et soutien de la DAJ pour ce qui concerne les travaux d'instruction conduits dans le cadre des avis motivés portant sur des textes réglementaires relatifs à l'accès au système ferroviaire, les travaux d'instruction relatifs à des contentieux (procédures en manquement ou de règlement de différends, recours contentieux) ou encore la réalisation

d'études thématiques juridiques afférentes au secteur ferroviaire ou des transports guidés franciliens ;

- intervient en appui et soutien de la DRFT pour ce qui concerne les travaux d'instruction conduits dans le cadre des avis relatifs à des sujets comptables et financiers (par exemple : avis sur les règles de la séparation comptable de SNCF Voyageurs, Fret SNCF ou de la RATP, avis sur le budget prévisionnel de SNCF Réseau ou encore travaux sur le taux de rémunération du capital applicable aux actifs régulés des gestionnaires d'infrastructures et d'installations de service) ;
- peut intervenir en appui et soutien de la DOM pour la réalisation des études et publications régulières pilotées par cette direction dans le cadre de sa mission d'observation des marchés ferroviaires et des transports publics urbain en région Île-de-France (métro et RER).

Pour assurer ses missions, la DRST1 est composée d'une vingtaine de collaborateurs. Son équipe de direction est composée de cinq personnes : un directeur et quatre responsables de domaine, qui assurent la supervision et/ou le pilotage des différents projets conduits par la direction, la revue et/ou la coordination des contributions de la direction en support/soutien aux autres directions, l'animation des agents de la direction et la planification de leurs contributions aux différents projets, ainsi que la proposition d'orientations stratégiques sectorielles au collège de l'Autorité et le suivi de leur mise en œuvre. L'équipe de la DRST1 est composée d'économistes et d'experts techniques sectoriels des systèmes de transports ferroviaires et guidés.

## Missions

Placé(e) sous l'autorité du directeur de la DRST1, vous exercerez, en tant qu'expert sectoriel, les fonctions suivantes :

- pour les projets pour lesquels la DRST1 intervient en tant que direction pilote : vous serez amené(e) à tenir un rôle de contributeur, d'expert ou, le cas échéant de chef de projet, suivant la complexité des projets et les compétences requises. Vous assurerez ce rôle, en particulier mais non exclusivement, sur les projets à dominante technique et opérationnelle. Vous pourrez toutefois être impliqué(e) sur des projets à dominante plus économique et financière ou associant l'ensemble des dimensions techniques, économiques et financières (par exemple, l'instruction des avis relatifs au projet de contrat de performance entre l'État et SNCF Réseau, à ses actualisations triennales ou au suivi de l'exécution de ce contrat) ;
- pour les projets pour lesquels la DRST1 intervient en appui/soutien des autres directions : vous serez également amené(e) à tenir un rôle de contributeur, d'expert ou, le cas échéant, de coordinateur des contributions de la direction suivant la complexité des projets et les compétences requises. Vous interviendrez, le cas échéant, en particulier en appui de la DAJ dans le cadre des dossiers contentieux (procédures en manquement ou règlements de différends) relatifs aux conditions techniques d'accès et d'utilisation de l'infrastructure et des installations de service ferroviaires ainsi qu'à l'ouverture à la concurrence des services conventionnés de transport ferroviaire de voyageurs. Vous pourrez également être impliqué(e), en appui de la DRFT, dans le cadre de l'instruction de l'avis annuel sur le budget prévisionnel de SNCF Réseau ;
- vous interviendrez en appui du pilotage des relations externes de la DRST1 avec les opérateurs régulés (SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, Fret SNCF, SNCF Gares & Connexions, LISEA, RATP, etc.), les entreprises ferroviaires et candidats autorisés, les associations professionnelles (UTP, AFRA, GNTC, etc.) et représentatives des usagers (FNAUT), les services de différents ministères (en particulier ceux du ministère des transports), de la Commission européenne ainsi que, le cas échéant, de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Dans ce cadre, vous pourrez être mobilisé(e) pour intervenir en appui du développement et du maintien de relations professionnelles avec différents acteurs de ces entités ;
- vous interviendrez en appui ou en tant que représentant de l'Autorité au sein du groupement des régulateurs indépendants européens (IRG-Rail) chargés de la régulation du secteur des

transports ferroviaires, en tant qu'observateur, expert ou animateur de groupes de travail au sein de groupes de travail, ainsi qu'au sein des comités mis en place par SNCF Réseau relatifs à l'accès au réseau ferroviaire national ;

- de manière générale, vous assurerez le suivi et vous rendrez compte des travaux qui vous sont confiés, en veillant ainsi au contrôle de la qualité des livrables, au respect des délais fixés et à la satisfaction des exigences et objectifs fixés.

## Profil

- Vous êtes issu(e) d'une formation supérieure reconnue, *a minima* de niveau master 2, diplômé d'une grande école d'ingénieurs ou d'une université de premier rang.
- Vous disposez de capacités à intervenir, en tant que contributeur voire chef de projet, au sein de projets complexes et d'équipes pluridisciplinaires, démontrées dans le cadre d'une expérience professionnelle acquise au sein d'entreprises privées ou publiques, de bureaux d'étude, d'autorités organisatrices de transports, d'autorités de régulation sectorielle, d'administrations centrales de l'État ou européennes. Les candidats jeunes diplômés ayant acquis une telle première expérience dans le cadre de stages peuvent postuler s'ils sont motivés, le poste pouvant être adapté à l'expérience du candidat et les responsabilités confiées évoluer au fur et à mesure de la montée en compétences à l'Autorité.
- Vous avez également démontré de bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de restitution, singulièrement à l'occasion de la contribution à des projets et/ou des études pluridisciplinaires, y compris sur des sujets qui ne sont pas au cœur de vos compétences techniques.
- Le plus :
  - o Vous disposez d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire national et européen relatif aux systèmes de transport ferroviaires et guidés.
  - o Une double formation (ingénieur et économiste) sera tout particulièrement appréciée au regard des missions qui vous seront confiées.

## Compétences (savoir-être et savoir-faire)

- Excellentes capacités d'analyse (résolution de problèmes) et de synthèse.
- Fortes compétences rédactionnelles (communication écrite) et bonne aisance requise dans l'expression orale devant des auditoires restreints ou larges.
- Esprit d'équipe, sens relationnel, capacité à travailler en « mode projet » (dans le cadre de relations à la fois fonctionnelles et hiérarchiques) de manière fluide et efficace.
- Capacité à organiser son travail de manière autonome, à intervenir, le cas échéant, sur plusieurs projets en parallèle, à gérer les priorités, respecter de manière proactive les délais et capacité à rendre compte efficacement de ses travaux, questionnements et résultats.
- Capacités d'engagement fortes, en particulier dans le cadre de missions au service de l'intérêt général, réactivité, capacité à être force de proposition.
- Connaissance des problématiques techniques et opérationnelles relatives aux industries de réseau.
- Les plus : culture en économie industrielle appliquée aux industries de réseau et/ou culture juridique minimales (connaissance de la hiérarchie des normes, etc.), la connaissance du cadre réglementaire étant à acquérir rapidement sur le poste.

## Candidature

Le poste à pourvoir est à temps complet, rémunération selon profil et expérience, prime de fin d'année et avantages sociaux (titres restaurant, participation à la mutuelle et à la prévoyance) inclus.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et références éventuelles) sont à adresser par mail à : [olivier.salesse@autorite-transport.fr](mailto:olivier.salesse@autorite-transport.fr) et [recrutement@autorite-transport.fr](mailto:recrutement@autorite-transport.fr)